



METIER

Affaires personnelles :
vos soucis sont les nôtres



ACTUALITE

CPE - URGENCE
Les nouveaux rendez-vous



ENTRETIEN

Bernard Thibault ...
persévérer pour gagner



BRÈVES

Loi du 23 février 2005,
le gouvernement recule

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 542 FÉVRIER 2006

e s n e s u p



DOSSIER

Le Sup. sous haute tension

Le CTPU court-circuité ?

Alors que nous venons de recevoir le projet d'arrêté pour son renouvellement en 2006, le CTPU ne s'est pas réuni depuis son élection en 2003 ! Or, le ministre annonce un projet de décret destiné à remplacer le décret 85-465 relatif aux règles de classement des personnes nommées dans les corps d'enseignants-chercheurs. Rien n'est annoncé concernant un examen du texte par l'instance paritaire compétente qu'est le CTPU. Le SNESUP demande au ministre de rétablir la procédure normale en communiquant un calendrier de discussion au CTPU.

(*) Comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire.

Un marchandage

Pour tenter de désamorcer la grève du 2 février, le ministre de la Fonction publique C. Jacob a obtenu en catimini de 3 organisations de fonctionnaires (UNSA, CFDT et CFTC), représentant un petit tiers des personnels, la signature d'un accord sur les volets statutaire et social. Les mesures statutaires de l'accord sont : le minimum fonction publique ne passera pas au 1^{er} juillet en dessous du SMIC ; maigres améliorations des promotions de C en B ou de fin de carrières financées par le non remplacement de départs en retraite.

Le ministre utilise cette signature pour faire passer un volet salarial qui constitue une véritable provocation : 0,5 % au 1^{er} juillet 2006 et un point d'indice uni-

forme, une augmentation analogue au 1^{er} février 2007, soit une perte de pouvoir d'achat comprise entre 1 et 1,3 % rien que pour 2006, qui s'ajoute aux 5 % de perte depuis 3 ans. Les fonctionnaires apprécieront.

Loi du 23 février 2005.

Où en sommes-nous ?

À l'initiative du Président de la République, le Conseil constitutionnel vient de « décider » que l'alinéa de l'article 4 de

la loi du 23 février 2005 portant sur la reconnaissance du « rôle positif » de la colonisation dans les programmes scolaires relevait du seul domaine réglementaire. Ce n'est qu'une demi-victoire car le passage visé n'est nullement abrogé.

Par ailleurs, le premier alinéa, qui demande aux programmes de recherche universitaire de consacrer à la « présence française outre-mer » la « place qu'elle mérite » demeure inchangé, de même que l'article 3 portant création d'une fondation, sur fonds publics, « pour la mémoire de la guerre d'Algérie ». Merci, Monsieur le Président de votre sollicitude. Mais les historiens savent définir les objets de recherche les plus pertinents. Ils souhaiteraient aussi que leurs recherches aient toutes un financement décent.

Bernard Dompnier



© DR

André Leahay

André est décédé au début du mois. Il a été au service du SNESUP pendant près de trente ans un comptable compétent et dévoué.

André laisse le souvenir d'une personne attachante avec une force de caractère qui était aussi la marque d'une certaine fragilité.

Le SNESUP lui rend hommage.

FORMULAIRE 2005/2006

ADHÉSION RENOUELEMENT MODIFICATION

M. / Mme / Mlle **Nom**

Prénom

Tél. (domicile/portable)

Établissement & Composante

Année de naissance **Tél./Fax** (professionnel)

Discipline/Sec. CNU **Catég./Classe**

Unité de recherche (+ organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse Postale (pour presse et courriers)

Date & Signature

Si vous choisissez le **prélèvement automatique**, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg
Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon,
Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand
CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663
Conception et réalisation :
C.A.G. Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet
75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin,
Tél. : 05 65 11 00 79,
clotilde.poitevin@wanadoo.fr

Photo couverture : © Gérard Lauton

La coupe est pleine

→ par Jean Fabbri, *Sécretaire Général du SNESUP*

Par dizaines de milliers, les étudiants, les jeunes mais aussi des milliers de salariés du public comme du privé, le monde de l'éducation et notamment un grand nombre d'enseignants du supérieur ont manifesté le 7 février pour le retrait du contrat de première embauche. Ce projet, qui vise à retarder l'entrée de la jeunesse sur un contrat stable dans le monde du travail et à financer de l'emploi à bas prix aux entreprises, ne fera que renforcer, s'il entre en vigueur, la précarité et donc la fragilité d'un nombre croissant de travailleurs. Il est un mauvais coup contre la jeunesse, contre l'emploi, contre les droits sociaux, contre la formation et les études.

Décidément la coupe est pleine !

Maintenant, après les manifestations du 31 janvier, du 2 et du 7 février il s'agit plus que jamais de tisser les convergences de lutte, à l'heure où la précarité est systématisée, dans le projet de loi recherche comme par le CPE, où le nombre d'emplois publics, et en particulier de postes aux concours d'enseignement, a

été dramatiquement réduit en dépit des besoins criants de la société, dont témoignait, par exemple, la crise dite des banlieues.

Le gouvernement mène sur le CPE, une véritable « guerre éclair » en faisant passer son projet par le trop fameux 49.3.

Pour y répondre nous sommes dans l'action avec le mouvement étudiant et lycéen, avec leurs organisations, avec les syndicats de salariés. Avec la FSU, le 10 février 2006, le SNESUP les aura rencontrés afin d'organiser de nouveaux rendez-vous au cours du mois de février, voire au-delà.

Amplifier l'action, faire partager nos convictions, c'est ce que nous faisons dans les universités, en France et dans l'unité la plus large, dans des manifestations européennes contre le retour de la directive Bolkestein : ces initiatives dessinent la voie de solidarités nouvelles, pour que soient ouvertes d'autres perspectives au pays et à sa jeunesse.



Le 9 février 2006

ACTUALITÉ 4

- **Élection** du bureau du Conseil scientifique du CNRS
- **Pétition** : postes aux concours
- **Staps** : des postes et des débouchés
- **Loi de recherche** : 28 février ?

MÉTIER 7

- Les **affaires personnelles**
- **Refus de qualification** par le CNU

RECHERCHE 8

- **OGM/PGM**, biotechnologie, éthique et politique

DOSSIER 11

Le Sup. sous haute tension

Partager et confronter des idées sur l'avenir de l'enseignement supérieur, tel est l'ambition de ce dossier. Y contribuent en leur nom Elie Cohen et François Petit, ainsi que François Bouillon, Pierre Duharcourt et Michelle Lauton pour le SNESUP.

ENTRETIEN 9

Bernard Thibault, SG CGT

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 10

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Le **FLE-FLS** a tenu ses états généraux
- **Stages** : le SNESUP intervient
- Les dix ans du **DAEU**

INTERNATIONAL 20

- **L'Afrique** digne et combattante
- **Algérie**

VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE 21

- **Hôpitaux** en souffrance

SNESUP POINT.COM 22

- De la structure d'**établissement** à l'activité **régionale**
- **Médias**

CULTURE 23

- **L'éclipse** de J. Broda
- L'âge d'or des sciences arabes à l'**IMA**
- Google ou le *Nom de la rose*

ÉPHÉMÉRIDE

23 JANVIER**Report du débat** à l'Assemblée nationale sur le projet de loi recherche**26 JANVIER****Annonce par J. Chirac de l'abandon** de l'article 4 de la loi du 23 février 2005**31 JANVIER****Début de la discussion** à l'Assemblée nationale sur le CPE**2 FÉVRIER****Journée nationale d'action** sur salaires, emploi, services publics**7 FÉVRIER****Manifestations** contre le CPE**8 FÉVRIER****Rencontre** SNESUP-Gilles de Robien**11 FÉVRIER - 14 FÉVRIER****Manifestations européennes** contre le projet de directive Bolkestein**21 FÉVRIER****Début de l'examen** à l'Assemblée nationale du projet de pacte sur la recherche**25 FÉVRIER****Manifestation pour l'abrogation** de la loi du 23 février 2005**9 MARS****Commission Administrative Nationale** du SNESUP**DU 15 AU 17 MARS****Colloque annuel de la CPU** à Nantes : les universités et l'international

REGARDS SUR L'ACTUALITÉ



Gilles Boetsch
(SNCS-FSU)
a été élu président

Election du bureau du conseil scientifique du CNRS

→ par Pierre Alart
Membre de la CA, élu SNESUP au CS du CNRS

→ par Christian Gorini
Élu SNESUP au CS du CNRS

Réunis pour la première fois depuis leur élection, les membres du conseil scientifique du CNRS ont procédé à l'élection du bureau : Gilles Boetsch (SNCS-FSU) a été élu président.

Cette réunion avait pour ordre du jour essentiel la mise en place (tardive - nous avons été élus à l'été dernier) du bureau du CS. Le Ministère a retardé la désignation, d'abord des membres nommés, ensuite des personnalités étrangères.

Trois candidats étaient en lice : Gilles Boetsch, DR, élu SNCS-FSU soutenu par les élus SNESUP, Bernard Dupré, DR, membre nommé et Michel Piecuch, PR, élu SGEN-CFDT.

Gilles Boetsch a été élu au second tour à la majorité absolue, à la suite du retrait de Michel Piecuch à l'issue du premier tour. Gilles Boetsch, anthropologue, a été président de la section 31 du Comité national (CV sur le site du CNRS). Composition du bureau : Pascale Gillon CR, élue SGEN-CFDT comme secrétaire scientifique, Bernard Dupré et Michel Piecuch, Martine Rahier et Dominique Wolton. Jean-Pierre Barbe, élu SNTRS-CGT est associé au bureau.

Compte tenu des circonstances (limogeage de Bernard Larrourou), la seconde partie s'est limitée au budget dont Bernard Larrourou a présenté les grandes lignes. La croissance affichée du budget, +0,44% des dotations des unités, est essentiellement consommée par les Très grands équipements, et s'accompagne d'une baisse importante des programmes inter- ou intradépartementaux, jusqu'à 37% depuis 2002 sur certains types de programmes.

Le CS, dans une motion, a souhaité pour le CNRS : *« la définition d'une politique scientifique cohérente sur le long terme, incompatible avec des changements répétés de direction. »* ●

Présidente du CNRS de 1997 à 2000, Catherine Bréchnignac a été nommée à la place de Bernard Larrourou. Elle déclare au Monde vouloir infléchir la réforme de son prédécesseur.

Le 7 février contre le CPE

MONTPELLIER

Au moins 6 000 manifestants l'après-midi avec une forte présence lycéenne et une bonne représentation des enseignants du supérieur, avec le SNESUP.



DF

LYON

10 000 à la manif, c'est bien ! Moitié jeunes – beaucoup de lycéens, moitié salariés – le cortège de la CGT était le plus important. Proposition d'une nouvelle manif le jeudi a été faite lors de l'AG après la manif. ●

AVIGNON

Un cortège étudiant de 400 personnes a fait la tournée des lycées avant de rejoindre une manif unitaire de plusieurs milliers de personnes (environ 3 000), dont les 2/3 moins étaient des moins de 26 ans. Retour à l'université pour une assemblée générale de 300 personnes : AG super combative. Côté étudiant/lycéens, ça démarre très, très fort. ●

TOULOUSE

15 000 à 20 000 manifestants à Toulouse, 100 à Rodez et 3 000 à Tarbes ce mardi 7 février, selon FR3. Manifestation unitaire et animée, la FSU était bien représentée et les étudiants et lycéens très nombreux.



DF

PAU

Belle manif à Pau compte tenu du contexte (vacances scolaires, examens à l'Université) : 2 200 manifestants selon les RG, 3 000 selon la presse. ●

LA ROCHELLE

Jamais vu ça depuis 20 ans : au moins 4 000 manifestants selon Sud-Ouest ! ●

Ce n'est qu'un début...

Dans la foulée des mobilisations du 2 février, dans les villes de France, les manifestations du 7 février ont mobilisé des centaines de milliers de jeunes et de moins jeunes pour exiger le retrait du CPE. C'est l'avenir de la jeunesse qui est en jeu. C'est celui de l'espoir. A l'évidence on est au début d'un long processus. Le gouvernement ne cèdera pas facilement. Il avance à marche forcée, à la hussarde. Le 7 février n'est qu'un début, continuons le combat.

Vendredi 10 février les organisations qui ont appelé au 7 se seront retrouvées afin de fixer un nouveau rendez-vous, vers la fin des vacances d'hiver.

D'ici là, le 14 février, à Strasbourg, les syndicats des pays d'Europe auront appelé à une manifestation pour demander le retrait de l'esprit et de la lettre de la circulaire BOLKESTEIN ...

L'heure est bien à l'intensification et à la convergence des luttes ! Contre le CPE, cela continue en février et en mars.

Tour de France des mobilisations

RENNES

Alors que les étudiants sont mobilisés à Rennes 2 depuis plus d'une semaine (avec plusieurs AG réussies) la journée du 7 a permis d'élargir le mouvement contre le CPE. Ainsi la manifestation a compté plus de 10 000 participants avec bcp de jeunes et d'étudiants de notre Université.

La grève a été bien suivie par les collègues du SNESUP, avec, le matin, une AG des personnels à laquelle participait le nouveau Président, L'Intersyndicale des personnels a organisé des débats d'explication tout au long de cette journée.

L'AG des étudiants l'après-midi (plus de 1000 participants) a décidé de la poursuite de la grève. Le 8 février une nouvelle AG, encore plus massive, a appelé à élargir la mobilisation aux autres établissements et a lancé un nouvel appel à manifester.



DF

ANGERS

Ce sont près de 5 000 personnes qui se sont rassemblées à Angers contre le CPE. La longue manifestation qui s'en est suivie a emprunté les boulevards et la rocade dans une atmosphère combative. En tête, un millier de jeunes ont donné au défilé toute sa dimension revendicative. La manifestation angevine a rassemblé l'ensemble de la gauche syndicale et politique, du moins dans sa première partie. Il y a également eu des manifestations à Cholet (2 000) et Saumur (250). ●

LE MANS

Une forte manifestation pour exiger le retrait du CPE, 6 000 participants, dont plus d'un millier d'étudiants et lycéens, des enseignants du

supérieur et une forte participation du privé, surtout de la CGT. Le texte commun, lu par une déléguée étudiante, a insisté sur la gravité de ce projet, sur la nécessité de poursuivre et développer cette action. Sur l'université, les syndiqués du SNESUP comme les délégués étudiants soulignent la nécessité d'une information précise auprès des étudiants et des personnels. ●

DIJON

Environ 3 000 manifestants à 17 heures. En tête plusieurs centaines de jeunes étudiants et plusieurs centaines de lycéens en queue. Les syndicats (CGT, FO...) ont plutôt bien mobilisé, les universitaires défilaient sous les banderoles Intersyndicale Recherche et SNESUP. L'AG des étudiants et personnels sur la fac à midi avait réuni une

cinquantaine de personnes. Débat intéressant sur le CPE avec les précaires de l'université et les intermittents du spectacle (il y a un collectif Jeunes STOP CPE à Dijon). ●

BORDEAUX

15 000 manifestants dans les rues de Bordeaux entre 11 h 30 et 14 h, alors que le second degré était déjà en vacances. Bonne présence des universitaires, plusieurs dizaines de collègues derrière la banderole du SNESUP, et important cortège étudiant (2 à 3 000). La manifestation s'est prolongée au-delà de la Place Gambetta – trop petite – pour se dissoudre aux allées de Toumy. Le CA de Bordeaux 1 avait décidé à la quasi unanimité la suspension des enseignements dans la tranche horaire de la manifestation. ●



DF

LILLE

Environ 6 000 manifestants, cortège de plusieurs centaines de jeunes en tête et plusieurs centaines d'autres dans les cortèges syndicaux. Beaucoup de monde derrière la banderole FSU. Une AG des étudiants et lycéens s'est tenue à la bourse du travail après la manif : elle a lancé un appel à une nouvelle manifestation le jeudi. Il y a eu d'autres manifestations dans d'autres villes de la région : Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Calais, Arras, Valenciennes, Douai, Caudry, Saint-Omer... ●

CLERMONT-FERRAND

10 000 manifestants contre le CPE, selon la presse locale. Si la mobilisation des jeunes n'a pas été aussi forte que souhaitée, par contre bonne participation des travailleurs de tous âges où les drapeaux et banderoles de la CGT dominaient largement. ●

MARSEILLE

10 000 manifestants sous le soleil et dans l'unité ! ●



DF

PÉTITION

Non aux baisses de recrutements aux concours de l'enseignement !



Après l'annonce le 20 décembre 2005 du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement de l'enseignement en 2006, 6 organisations syndicales de l'éducation ont lancé une pétition. Dénonçant la « véritable hécatombe » que constituent les baisses de recrutement, elle rappelle quels sont les besoins à couvrir (notamment 17 330

postes pour le second degré en 2006). Ainsi, « au mépris des grands objectifs affichés par le gouvernement, de lutte contre le chômage des jeunes, d'amélioration de l'encadrement, notamment dans les lycées et collèges difficiles, d'amélioration de l'orientation des élèves, 2006 ne sera pas l'année de l'égalité des chances, mais bien celle de l'éco-

nomie budgétaire ! »

Elle exige l'ouverture de postes à la hauteur des besoins et la mise en place d'une programmation pluriannuelle des postes d'enseignement et d'éducation. Pétition à signer sur le site du SNESUP, lien : http://www.liens-socio.org/article.php3?id_article=1088 ●

STAPS : des postes et des débouchés !

La coordination des universités, des syndicats, des associations appelle le 16 mars à une manifestation nationale.

Les étudiants de STAPS sont à nouveau mobilisés. L'annonce de la baisse des recrutements aux concours de l'enseignement a été le déclencheur, puisque les postes ouverts sont diminués de 50 % cette année, et de 70 % sur 5 ans. Ces chiffres réduisent de manière drastique une partie historique des débouchés de la filière STAPS. Au-delà, il s'agit de défendre la place de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement et dans la société. Le développement de nouveaux débouchés pour les étudiants de STAPS et la reconnaissance de leurs diplômes dans les certifications



professionnelles sont une exigence du mouvement.

En janvier, de nombreuses manifestations ont eu lieu : Amiens, Toulouse, Marseille, Lille, Orléans, Paris... presque une par jour !

La coordination nationale, qui comprend des représentants des universités, des syndicats (UNEF, SNEP, SNESUP) et des associations (Anestaps), a décidé de participer à la manifestation du 2 février et d'appeler à une grande manifestation nationale STAPS le 16 mars. Une consultation des étudiants et des candidats aux concours est organisée, sur le développement de la mobilisation et les formes d'action, notamment au moment des concours. ●



Loi-recherche : 28 février ?

→ par François Bouillon, Membre du BN du SNESUP

Le gouvernement utilise la procédure d'urgence à tout va et sans crainte de se contredire. L'urgence de faire passer à la hussarde le CPE pour les jeunes de moins de 26 ans, l'a conduit à reporter au 28 février, en théorie, le début de l'examen du projet de loi de programme de la recherche, à l'assemblée nationale. Projet de loi qui, lui aussi, devait être examiné en urgence dès le mois de Janvier !

Si la date du 28 février était confirmée, les organisations syndicales et « Sauvons la recherche » appelleront à manifester ce jour-là de la tour Eiffel à l'Assemblée nationale.

D'ores et déjà, elles invitent les personnels à tenir dans les établissements, dans les labos, des assemblées générales unitaires afin de préparer les nouveaux rendez-vous. Elles font appel à eux pour porter dans les conseils des prises de position en faveur d'un tout autre projet de loi. ●



Audience Goulard : le gouvernement persiste.

Les affaires personnelles

→ par Noël Bernard,
Co-responsable du secteur Affaires Personnelles,
membre du BN du SNESUP

Vos préoccupations personnelles et professionnelles sont au cœur de notre activité. Un secteur spécifique du syndicat est à votre disposition pour y répondre et trouver, avec vous, les solutions.

Une dimension forte de l'action du SNESUP est la défense des syndiqués et des collègues dans le quotidien de leur activité professionnelle sur toute question concernant les carrières et les activités des enseignants du supérieur.

Pour cela, notre syndicat s'est doté d'un secteur «affaires personnelles» qui assure des permanences au siège plusieurs jours par semaine pour répondre à vos appels téléphoniques et vous recevoir. Il répond à tous les courriers postaux et électroniques (affaires@snesup.fr). Autour d'un noyau de quatre militants, assistés de la secrétaire du secteur joignable tous les jours au 01 44 79 96 13, c'est tout un tissu d'actions convergentes qui est organisé pour assurer au mieux cette mission du syndicat: contacts étroits avec les différentes sections du SNESUP pour conjuguer les démarches et actions locales et nationales, relais avec la direction nationale sur les affaires prenant une dimension importante.

Le secteur «second degré» traite plus spécifiquement les statuts du second degré (PRAG, PRCE...), avec ses élus des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) et Nationales (CAPN). Il assure le suivi des carrières des enseignants sur statut second degré. De même le sec-



© iStockphoto/Galina Barskaya

teur CNU assure le lien avec les élus SNESUP pour faire respecter au mieux une gestion équitable des carrières des enseignants-chercheurs. Enfin, le SNESUP s'est attaché les services d'un avocat qui assure la défense des collègues syndiqués devant les juridictions administratives et éventuellement disciplinaires.

En 2004-2005 le secteur «affaires personnelles» a défendu environ 500 collègues, adhérents ou non-adhérents du SNESUP. Nos interventions auprès des responsables des établissements et du ministère, ainsi que des jugements acquis en CE^o et en TA^o, ont permis d'obtenir gain de cause sur de nombreux points. On peut relever parmi les affaires fréquentes

qui nous sont soumises :

- Les problèmes de mutation des enseignants-chercheurs : le secteur intervient avec l'aide des sections locales, pour favoriser les délégations et les transferts d'emplois.

- Des conflits fréquents liés aux procédures de recrutement :

fonctionnement des commissions de spécialistes, rejets par les CA restreints, veto de Directeurs d'instituts. Nous sommes aussi fréquemment appelés après des refus de qualification au CNU, ainsi que des refus de titularisation de Maître de Conférences, et de nombreux problèmes de reclassements par prise en compte d'activités antérieures.

- La précarité fait aussi partie de nos grands sujets d'inter-

vention : nous faisons de notre mieux pour renseigner les collègues sur leurs droits, et obtenir quand cela est possible la réintégration de contractuels licenciés.

- Des exemples d'autoritarisme nous sont de plus en plus souvent soumis (règlements de comptes, influence mandarinale...). Ceci aussi bien dans l'activité de recherche, notamment avec l'éviction de collègues de leur équipe que dans les départements d'enseignement ou les UFR prenant envers les collègues des décisions totalement arbitraires.

- Enfin, depuis la loi Fillon, les problèmes concernant la retraite (refus de bonifications, de validation de services) nous valent des appels de collègues en situation souvent difficile. L'augmentation du nombre des affaires et la détresse de nombreux collègues faisant appel à nous sont frappantes. Le secteur «Affaires personnelles» est témoin de la pénibilisation croissante de notre métier, des rapports qui se tendent dans les établissements, que causent à l'Enseignement Supérieur les réformes qui se succèdent. Nous en rendons compte régulièrement dans les instances du SNESUP, persuadés que seule une action syndicale résolue peut faire reculer sur le fond le mal vivre d'un nombre croissant de collègues. ●

^oConseil d'État, Tribunal Administratif.

▼
Nos interventions
ont permis
d'obtenir gain
de cause sur de
nombreux points
▲

Refus de qualification par le CNU : deux modes de recours sont possibles

→ par Jacques Guyot, Carole Hoffmann Responsables du secteur CNU au SNESUP

Le premier recours au sens juridique du terme (recours gracieux devant le ministère puis recours en tribunal administratif) a peu de chances d'aboutir. Le jury est souverain et les débats sont réputés secrets, vous aurez peu de points concrets pour faire aboutir votre demande. Consulter le secteur CNU ou le secteur «Affaires personnelles» du SNESUP.

Le second recours est la demande de qualification devant une commission d'appel, c'est la voie normale après deux refus consécutifs dans la

même section. Elle vous donne une deuxième chance devant un autre jury (décret du 6 juin 1984 : article 24, 5^e alinéa pour les MC, article 45 III pour les PR).

La procédure reste identique à celle de la session normale : inscription sur Antares, envoi du dossier à deux rapporteurs. Le jury est formé par les membres des bureaux des sections composant le groupe compétent.

À noter : les candidats sont auditionnés par le jury.

L'arrêté organisant la session d'appel est en général publié

vers la mi-avril avec une limite d'un mois pour le dépôt de candidature. La session et l'audition se déroulent à partir de juillet jusqu'en octobre. Environ 50% des candidats sont qualifiés en appel, ce qui

▼
Utiliser cette
possibilité d'appel
obtenue par
le SNEPUP
▲

est très honorable, avec toutefois de fortes variations selon les groupes.

Nous vous conseillons donc fortement d'utiliser cette possibilité d'appel obtenue par le SNESUP.

Prenez connaissance des rapports vous concernant en les réclamant au ministère, répondez en positif aux réserves émises par les rapporteurs.

L'audition (exposé de 10 minutes et questions) joue un rôle très important. Contact avec le secteur CNU du SNESUP : cnu@snesup.fr

OGM/PGM, biotechnologie, éthique, et politique

→ par Claude Seureau
MCF honoraire de biologie à Paris-VI, membre de la CA du SNESUP

Promue comme une solution miracle pour lutter contre la faim, la culture en plein champ des plantes génétiquement modifiées pose de nombreuses questions scientifiques et éthiques que le Parlement devra prendre en compte.

« Les compagnies de biotechnologie américaines ne font pas des OGM pour nourrir le tiers-monde mais pour engraisser leurs actionnaires. » Margaret Wallstrom, commissaire européenne à l'Environnement, *The Independent*, 14 octobre 2003.

D'abord, une mise au point est nécessaire à propos du sigle OGM utilisé à tort et à travers par les « pro-OGM » pour brouiller les pistes, et complaisamment repris dans la même confusion par la plupart des médias. Dans tout ce qui précède, comme dans le débat actuel, « OGM » (Organisme génétiquement modifié) est en fait PGM (Plante génétiquement modifiée). Plus précisément PGM à usage agricole, alimentaire, industriel ou thérapeutique. Plus précisément encore, parce que c'est l'objet actuel du débat, la culture en champ de ces PGM, que ce soit comme essai ou comme culture commerciale. Il s'agit aussi des produits issus de ces cultures et utilisés dans l'alimentation animale ou humaine, ou comme agent thérapeutique.

D'un point de vue strictement scientifique : comment se comporte dans la nature une construction génétique « chimérique » artificielle faite d'ADN composite (végétal et animal, auxquels peuvent s'ajouter des ADN viraux ou de résistance à un antibiotique, par exemple) ? Ces constructions sont présentes dans toutes les cellules du végétal, feuilles, tiges, racines et... pollen. Via le pollen, elles peuvent se transmettre entre plantes d'une même espèce (OGM ou non-OGM), ce qui rend plus que problématique la coexistence de cultures transgéniques (OGM) et conventionnelles (non-OGM) ou « biologiques » (strict cahier des charges). Elles peuvent aussi se transmettre d'une espèce OGM à une autre espèce voisine sauvage ou cultivée non-OGM. La transmission peut également s'effectuer par le sol, par l'intermédiaire de bactéries ou de virus.



© Photothèque du CNRS

La santé par les plantes !

Ce que l'on commence à constater, c'est une dissémination incontrôlée des constructions transgéniques dans la nature. Constructions qui évoluent, au point de s'éloigner de leur état d'origine et des caractéristiques qui ont permis leur autorisation de culture et de commercialisation. Il ne faut pas perdre

de vue, en effet, que le vivant a sa propre dynamique, dont l'essentiel est inconnu.

Du fait de la relative simplicité de la technologie de la transgénèse et de sa puis-

sance (une seule cellule végétale peut donner une plante entière), l'industrie agroalimentaire et plus particulièrement les grands semenciers ont vite compris ce qu'ils pouvaient en tirer en terme de profit immédiat, tout en mettant en avant des améliorations dans les pratiques agricoles ou la lutte contre la faim dans le monde, quand ce n'est pas, comme maintenant, la production de molécules-médicaments. Avec dix années de recul, la réalité est toute autre, comme on a pu le voir récemment avec d'excellents documentaires télévisuels.

En Afrique, par exemple, la culture du coton transgénique devait réduire la

tâche des agriculteurs et augmenter leurs revenus. C'est l'inverse qui se produit, parce qu'ils sont devenus otages des multinationales de l'agroalimentaire et confrontés à un marché mondial dominé par les États-Unis. Comme pour la faim dans le monde, la solution n'est pas dans la technologie OGM, mais dans la régulation économique. De plus, dans tous les pays qui utilisent cette technologie, les paysans sont totalement dépendants des semenciers qui sont aussi fournisseurs des produits phytosanitaires. Face à cette situation et aux résistances qu'elle génère, l'Europe et la France ne sont pas en reste.

On sait le fonctionnement scandaleux de l'institution européenne sur cette question. Bousculée par une opposition constante de l'opinion à la transgénèse végétale et aux risques encourus avec les cultures en champ, une commission parlementaire a, après de nombreuses auditions pas toujours équilibrées, rendu des conclusions qui devraient servir de base pour un projet de loi soumis prochainement au Parlement⁽²⁾. Ce projet de loi est censé réglementer les cultures de PGM et mettre en accord la réglementation française avec des directives européennes qui ne sont même pas appliquées. Il est encore temps d'intervenir auprès de ses parlementaires pour donner son point de vue, la préparation de ce projet de loi se faisant dans la plus totale opacité.

Il y a urgence à ce que le SNESUP, seul et avec ses partenaires, s'exprime sur ces enjeux scientifiques, économiques, politiques et éthiques. La transgénèse végétale et les PGM nous en offrent l'occasion. Saisissons-la, il n'est pas trop tard. ●

(1) Dorothy Nelkin et Susan Lindee, *La mystique de l'ADN*, Belin, 1998.

(2) *Les OGM : une technologie à maîtriser. 60 propositions pour une approche progressive au cas par cas*. Assemblée nationale, deux tomes, 13 avril 2005 (www.assemblee-nationale.fr). On lira aussi avec profit : *Les OGM en guerre contre la société*, ATTAC, Mille et une nuits, août 2005.

▼
Le vivant
a sa propre dynamique
dont l'essentiel
est inconnu
▲

Bernard Thibault

SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT



© DR

Quelle analyse fait la CGT du Contrat première embauche (CPE) ? Pour la jeunesse ? Pour tous les salariés ?

Ce contrat est à contre sens des nécessités pour résorber le chômage. Il rajoute de la précarité à la précarité alors qu'il y a, au contraire, un immense besoin de sécurité sociale professionnelle. Pendant deux ans, comme dans le Contrat nouvelle embauche créé cet été, l'employeur pourra licencier le jeune sans être tenu à une justification. Pour le salarié, c'est l'impossibilité de construire un projet de vie, mais c'est aussi une immense pression pour renoncer à exiger son dû aussi bien en matière de salaire que de condition ou de durée de travail. Tout sera ainsi permis aux employeurs. On comprend que le MEDEF demande la généralisation de cette forme de contrat à tous les salariés, à toutes les entreprises. J'ajoute que rien ne garantit l'accès à l'emploi au bout des deux ans. Toutes les formes de contrats précaires existantes sont maintenues, le CPE va rajouter deux ans ou plus au temps aujourd'hui nécessaire pour accéder à l'emploi. Quant à la situation globale de l'emploi, on ne voit pas pourquoi elle s'améliorerait du fait du CPE, ce n'est pas le contrat de travail qui fait l'emploi mais la croissance.

L'appel au 7 février sur un seul mot d'ordre « retrait du Contrat première embauche » est-elle le « modèle » de toute action unitaire ?

L'histoire nous a appris à nous méfier de la notion de modèle. La CGT aborde chaque situation dans sa particularité et sa nouveauté avec l'objectif de réaliser les conditions unitaires les plus larges pour des mouvements revendicatifs forts et efficaces. Le mot d'ordre « retrait du CPE » est celui qui, à ce moment précis, permet de rassembler aussi bien les organisations étudiantes et lycéennes que les syndicats de salariés. Le texte de la déclaration commune le lie au CNE et à la précarité. Ceci est suffisamment explicite pour permettre un large périmètre d'explications et de revendications en particulier parmi les salariés déjà en emploi, ou parmi les jeunes encore en formation ou en apprentissage. Il est clair que si nous parvenions à faire reculer le gouvernement sur ce contrat, ce serait une immense bouffée d'oxygène pour toutes les luttes et toutes

Il prend position contre le Contrat première embauche. La réussite de la manifestation unitaire du 7 février est une condition pour construire la mobilisation.

les revendications. Faire l'expérience d'une lutte qui gagne est essentiel pour encourager à d'autres actions.

La CGT fait évidemment le maximum pour réussir cette mobilisation contre le CPE, mais son action sur tous les autres sujets continue dans les entreprises, les branches et au plan interprofessionnel. Les 5 février, 10 mars et 4 octobre 2005 ont été l'occasion de puissantes mobilisations nationales interprofessionnelles unitaires, sur des

thèmes plus larges : salaires emplois durée et conditions de travail, services publics. Ces thèmes sont toujours à l'ordre du jour des préoccupations des salariés. La CGT continuera à prendre des initiatives pour des suites unitaires à ces grandes mobilisations.

Quel sens donne la CGT au fait que l'appel commun dit que le 7 février est « une première action » ?

Cela signifie qu'il en faudra sans doute plusieurs autres. Un projet de cette envergure ne sera pas renvoyé au placard en une fois. Il va falloir beaucoup de détermination et de persévérance pour gagner : non seulement des mobilisations fortes mais aussi le soutien de l'opinion publique.

Le gouvernement, le MEDEF et les forces libérales « mettent le paquet ». Les organisations syndicales vont devoir produire de l'argumentation, donner de la confiance dans la possibilité de gagner et être capables d'inventivité dans les formes d'action. Ne nous cachons pas que le gouvernement a calculé le calendrier avant de mettre son projet sur la table. Comme pour le Contrat nouvelle embauche cet été, il le fait au moment des vacances scolaires et des examens universitaires. Il utilise la pro-

▼
Un projet de cette envergure ne sera pas renvoyé au placard en une fois
▲

cedure d'urgence à l'Assemblée nationale pour mettre tout le monde devant le fait accompli avant même que le message syndical ait pu se diffuser. Il va nous falloir à la fois aller vite et en même temps avoir la patience de l'explication, de la démonstration : même les lois votées peuvent être remises en cause, dès lors que des centaines de milliers de personnes se mobilisent pour leur annulation. Dans la bataille d'idées qui commence, ne sous estimons pas que la précarité est déjà tellement répandue que l'idée du moindre mal a prise. Il nous faut donc à la fois clarifier la nocivité du CPE et crédibiliser des propositions alternatives.

→ *Propos recueillis par* François Bouillon

ROUEN

Le directeur de l'IUT dérape

Insultes contre une collègue militante du SNESup qu'il ose traiter notamment de « raciste », agressions verbales contre une partie des personnels et de l'intersyndicale de l'IUT qualifiées de « sauvages », le tout après une longue série de vexations et de pressions inadmissibles sur des collègues qui lui vaut une plainte en commission disciplinaire du CNESER... la liste ne s'arrête malheureusement pas là (entre autres les notations particulièrement scandaleuses dont sont victimes la plupart des personnels IATOS).

Un tel comportement n'est pas tolérable. L'intersyndicale a écrit au ministre avec copie au recteur, demandant que soit mis fin sans délai à ces agissements inadmissibles. Toutes les voies de recours sont par ailleurs à l'étude et déboucheront prochainement sur diverses formes d'action. Le président est, quant à lui, très fermement invité à réagir. La direction nationale du SNESup suit attentivement l'évolution du dossier. ●

BORDEAUX II



« Université morte »

Le conseil d'administration de l'université Victor-Segalen, dans une longue motion votée à l'unanimité, s'est indigné du montant de la DGF 2006, en stagnation depuis 2004, qui « met en péril le fonctionnement même de l'établissement et nuit gravement à la politique [de] recherche ».

Le différentiel constaté avec la dotation théorique est de 1,26 M€.

La journée du 20 janvier, où était programmée la visite du Comité national d'évaluation, a été déclarée « université morte ».

Appel suivi : cours suspendus, bibliothèques fermées, lignes téléphoniques renvoyées sur un message explicitant les raisons du mouvement engagé. ●



PARIS XII

Élections universitaires

Les élections de la mi-novembre ont montré un progrès sensible du SNESUP qui est passé de 8 à 11 élus dans les trois conseils, avec des listes de rassemblement intitulées « Une autre voix pour Paris 12 avec le SNESup et SLR » (avec la participation de deux candidats du SNCS) sur la base d'une plate-forme exigeante appelant à agir pour des modes de fonctionnement renouvelés et pour un service public universitaire en prise sur les besoins de société.

La question de la réponse aux besoins de qualification dans le contexte géographique et social de l'académie de Créteil, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, est un axe essentiel du projet des élus. De même que la revendication d'un plan de rattrapage face à une situation historique de sous-dotation en emplois et en crédits. Avec l'idée de veiller, face aux courants se positionnant sur l'excellence pour quelques-uns, à la revendication de la qualité pour tous en matière de formation et de recherche. Les visions restrictives émises par certains sur le profil des bacheliers de l'académie ont été vivement contestées par Simone Bonnafous, candidate à la présidence de l'université, dans des termes convergents avec ceux du SNESUP. Le débat de l'assemblée des trois conseils a donné lieu à un appel en séance à lui apporter nos suffrages dès le premier tour. ●



© Service photo de l'Université Paris12 Val-de-Marne. Photographie : Lucile Merrier

PARIS III



Paris III à la rue et dans la rue.

A l'instar d'autres établissements publics de Paris, La Sorbonne nouvelle est mal logée, locaux trop étroits, trop vétustes et, qui plus est – amiantés – même si l'air est pur grâce à l'encoffrage de l'amiante. Paris III cherche depuis longtemps les lieux de son extension près de Censier, a cru les trouver à proximité sur un terrain du Muséum d'histoire naturelle, sans jamais obtenir le financement nécessaire au projet. Et maintenant elle doit faire l'objet d'une opération de rénovation radicale. Comment s'y prendre ? Quand commencer ? Que faire des étudiants et du personnel pendant les quelque quatre années que dureront les travaux ? Et, à terme, l'Université est-elle assurée de retrouver ses implantations historiques ?

Plusieurs rapports contradictoires ont été rendus sur la question en juin 2005.

– le premier rapport émane de l'Éducation nationale et prévoit le retour de Paris III dans ses locaux de Censier une fois les travaux terminés. Pour remédier à l'insuffisance notoire des mètres carrés, une extension de 20 000 m² est prévue à Jussieu.

– le second rapport, dit rapport Hespel, émane de l'Inspection des Finances. Il préconise la vente du bâtiment et l'expulsion de Paris III, censé se réimplanter dans des conditions incertaines à Jussieu.

– un troisième rapport est demandé au recteur de l'Académie de Paris au 1^{er} décembre 2005 : ses conclusions ne sont pas toujours pas portées à ce jour à la connaissance du Président de Paris III. Face à l'incertitude de son avenir, l'Université est mobilisée pour obtenir le maintien de Paris III sur le site de Censier, désamianté et restructuré ; une extension d'au moins 20 000 m² à Jussieu, qui s'est déclaré prêt à l'accueillir ; la définition d'un schéma directeur des travaux qui maintienne le lien organique entre recherche et formation qui est une des spécificités de Paris III ; l'attribution de locaux-tampons au centre de Paris, les garanties d'un financement et l'arrêt d'un calendrier de l'ensemble des opérations.

Le 12 janvier, la fac a donc défilé autour de ses implantations du Quartier latin, ses professeurs en tête, vêtus de leurs toges, et prépare pour les jours prochains une action plus vigoureuse. A suivre ! ●



Le Sup. sous **haute tension**

Des nuages menaçants s'amoncellent au-dessus de la tête des jeunes. Le contrat de première embauche proposé par le gouvernement mine l'espoir d'obtenir un emploi stable en dépit d'un diplôme élevé. Le projet de précarisation des métiers de la recherche assombrit l'avenir des jeunes doctorants. La diminution de 25 % des postes mis aux concours de recrutements des professeurs de l'enseignement scolaire freine aussi les poursuites d'études. En 1989, l'élévation au niveau de la licence du recrutement des professeurs des écoles, puis en 1992 la création des IUP, avaient joué, a contrario, un rôle d'aspiration vers le haut.

Rien ne doit être négligé pour assurer l'engagement des enseignants du supérieur dans la réussite de tous les étudiants : refonte du LMD-3.5.8 avec des contenus, méthodes et dispositifs d'enseignement renouvelés ; soutien et aide à l'orientation ; conditions d'études améliorées...

Lorsque les noirs nuages pointent à l'horizon, les étudiants, toute la communauté universitaire ont su par l'action les détourner. Ce sont des moments de haute tension.

Haute tension

→ par François Bouillon, Membre du BN du SNESUP

De multiples contradictions traversent le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Aujourd'hui, leur exacerbation et leur cristallisation déterminent sa crise. Sur ce terreau, les solutions s'affrontent.

L'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche (SPESR) tient en une alternative somme toute assez simple : ou bien l'on considère que la stagnation de ses effectifs d'étudiants est une opportunité historique de longue durée qu'il faut saisir pour le recomposer et sélectionner des établissements regroupant l'élite des étudiants, des enseignants-chercheurs et chercheurs ; ou bien, l'on pense que l'arrêt de sa démocratisation est mortifère pour notre pays eu égard au développement de nos sociétés dans un monde réclamant des individus de plus en plus qualifiés professionnellement et socialement.

A cette alternative correspondent des prises de position qui se distribuent selon deux grands axes, avec des variantes : l'option libérale d'une part, le choix de la transformation du SPESR d'autre part. Bien entendu, il existe des conceptions composites qui allient volonté de former le plus grand nombre, accroissement de l'investissement financier mais aussi différenciation des universités en favorisant leur spécialisation (cf. les réponses d'Elie Cohen).

L'option libérale

De tous côtés fusent les projets libéraux de recomposition du SPESR. Les media leur donnent une bonne place. Des rapports de diverses origines en explorent les possibles. En son essence, le projet libéral de recomposition combine plusieurs opérations.

En premier lieu, l'option libérale est de provoquer les regroupements et les fusions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour être à la hauteur de la compétition internationale mesurée par la fantaisiste « liste de Shanghai ». En second lieu, elle est de remembrer en conséquence la carte universitaire en fonction de la taille critique des établissements. En troisième lieu, elle est de privilégier la compétition sur la coopération entre établissements, sites, régions. En quatrième lieu, elle est de faire émerger des pôles où les élites se rassemblent. En cinquième lieu, elle est d'accroître l'autonomie des établissements notamment en leur transférant la maîtrise quasi intégrale de leurs budgets. Enfin c'est le choix de renforcer leur gouvernance en donnant plus de pouvoirs à leurs équipes de direction.



« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »
Bertold Brecht.

En France, un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, « Recherche et territoires », en date de novembre 2005, est une des expressions cohérentes de ce courant de pensée assez hégémonique. Trois facteurs principaux conspirent, selon lui, à la naissance de la problématique du regroupement universitaire. Le premier c'est le « retournement démographique » se traduisant par une baisse ou une stabilisation des effectifs, en particulier dans les disciplines scientifiques ; retournement favorisant une plus grande concentration des effectifs étudiants. Le deuxième c'est l'internationalisation de l'enseignement supérieur qui pousse à la recherche d'une plus grande « lisibilité » des établissements ; le

▼
Travaillé par ces logiques
contradictoires, l'avenir du SPESR
n'est pas écrit
▲

troisième c'est le rôle grandissant des collectivités territoriales dans les politiques d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités aspirant à avoir un nombre plus réduit d'interlocuteurs.

Dès lors l'objectif principal c'est « la réduction du nombre d'opérateurs de l'enseignement et de la recherche » grâce à une politique qui favorisera, par des « incitations juridiques et financières adaptées », le regroupement et la fusion des établissements d'enseignement supérieur notamment. De ce point de vue le rapport de

l'IGAENR donne un rôle structurant aux PRES, articulés aux pôles de compétitivité, pour l'accomplissement de cet objectif. Le rapport salue à ce titre le projet de « loi de programme de la recherche » qui va tout à fait dans ce sens.

Au total, par-delà la volonté d'inscrire plus fortement l'évolution du SPESR dans l'économie de marché, la pierre de touche du projet libéral de recomposition c'est le maintien du même niveau de scolarisation supérieure. En ce sens, le rapport de l'inspection générale est emblématique dans la mesure où il prend appui sur cette stagnation voire cette régression pour les dites opérations de regroupement et de fusion.

La transformation de l'enseignement supérieur

A la différence, le projet de transformation du SPESR a pour objectif l'accueil et la formation d'un plus grand nombre d'étudiants. A sa racine est le diagnostic que deux millions d'étudiants en formation initiale et continue c'est insuffisant pour répondre à une demande croissante de qualifications élevées mais aussi aux exigences nouvelles de la personne dans une société où devrait augmenter le temps pour soi et pour les autres. C'est un projet de développement du service public accompagné des ressources financières nécessaires. C'est aussi un projet de transformation des pratiques, des contenus, des cursus voire des filières de formation pour accueillir et former des étudiants de plus en plus nombreux mais aussi de plus en plus divers. Dans leur manifeste commun, « ouvrir de nouveaux horizons » d'avril 2002, l'UNEF et le SNESUP ont tracé les voies et les moyens

de cette ambition en faisant dix propositions (cf. encadré en bas de colonne).

Les difficultés des conditions de vie de près d'un million d'étudiants, la misère des universités, la persistance de la panne de la démocratisation et des échecs dans le premier cycle universitaire donnent à ces propositions toute leur pertinence. D'autant que les conditions de la mise en place du LMD.3.5.8, les risques de coupure et de sélection entre le premier et le second cycle, le refus gouvernemental d'un effort budgétaire programmé pour l'enseignement supérieur et la recherche n'apportent aucune leur d'espoir pour dépasser cette situation. Reste que, dans l'ordre de la transformation de l'enseignement supérieur, est aussi posée la question de l'unification du service public d'enseignement supérieur par l'intégration de la filière classes préparatoires et des grandes écoles dans l'université. Lors de son dernier congrès, l'UNEF s'est déclarée pour cette option (cf. encadré p. 15).

Travaillé par ces logiques contradictoires, l'avenir du SPESR n'est pas écrit. Certes, la mobilisation sociale et les besoins objectifs de qualifications supérieures à l'horizon de deux décennies seront l'un des éléments prépondérants.

Et si notre pays veut être au-dessus de la « frontière technologique », il faudra bien investir massivement dans l'intelligence de tous et de chacun. En ce sens, il y a un immense besoin social de formation initiale et tout autant continue. Qualification globale de tous les hommes et les femmes de notre pays, qui excède infiniment la seule adaptation à l'emploi si l'on veut innover, créer, mieux vivre ensemble ●

LES PROPOSITIONS DU MANIFESTE

- 1/ Donner toute sa place à la relation pédagogique dans la ligne du manifeste des étudiants « Pour une révolution pédagogique à l'université » ;
- 2/ Allier tout l'enseignement à la recherche ;
- 3/ Inventer un nouveau cadre national des formations ;
- 4/ Bâtir un enseignement intégré ;
- 5/ Ouvrir toutes les poursuites d'études ;
- 6/ Refonder le métier d'enseignant du supérieur ;
- 7/ Démocratiser la vie des établissements ;
- 8/ Evaluer dans la transparence ;
- 9/ Programmer les financements et les recrutements ;
- 10/ Coopérer internationalement.

<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2180>



© iStockphoto/Konstantinos Kokkinis

Enseignement Supérieur et Société → par Pierre Duharcourt, Membre du BN du SNESUP

**Quelles sont les conditions pour que la société de la connaissance ne soit pas une imposture ?
Quelques clefs.**

La droite au gouvernement remodèle profondément le « modèle social français » en multipliant les attaques contre le code du travail pour faire peu à peu disparaître la norme d'emploi antérieure fondée sur le contrat de travail stable à durée indéterminée. Après la mise en œuvre prétendument expérimentale du contrat nouvelles embauches (CNE) pour les PME, Villepin vient d'annoncer sa généralisation pour tous les jeunes de moins de 26 ans sous la forme du contrat première embauche (CPE). Ainsi les juniors seraient voués – quel que soit leur niveau de formation et de diplôme – à entrer dans la vie active sous la forme d'une période d'essai rallongée à deux ans avant de pouvoir espérer un emploi stable. Parallèlement les seniors qui sont en principe condamnés à travailler plus longtemps pour partir à la retraite à taux plein, mais sont dans les faits prématurément éjectés du marché du travail, se voient proposer un ou deux CDD de 18 mois pour espérer conserver un emploi.

Dans un article récent, l'économiste belge A. Sapir propose une typologie intéressante des systèmes sociaux européens¹. En croisant les critères équité et efficacité, il distingue quatre modèles : l'anglo-saxon, le nordique, le continental, le méditerranéen. Le nordique conjuguerait efficacité et équité, l'anglo-saxon serait relativement efficace mais au détriment de l'équité. En schématisant, on peut dire que la politique actuelle, tout en prétendant s'inspirer de l'exemple danois de

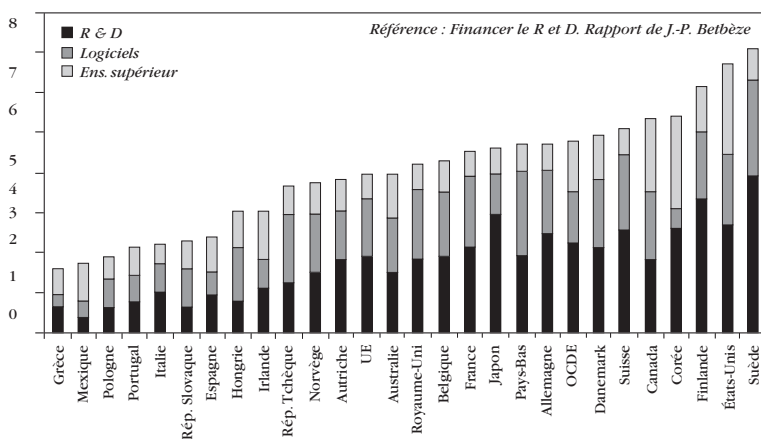
« flexsécurité », vise à transformer le système français de type continental en système de type anglo-saxon (le même processus est largement entamé en Allemagne).

Un autre travail (Commissariat au Plan-DARES)² livre une prospective sur les « métiers de demain » à horizon de 2015. Sur la base d'une croissance molle au rythme de 2 % l'an, le chômage resterait à 7,5 % malgré les nombreux départs à la retraite provoquant une baisse de la population active. Il n'y aurait que 7,5 millions de postes à pourvoir – en comptant évidemment les remplacements – (contre 8,5 envisagés dans une étude analogue il y a deux ans). Et comme le déclare la nouvelle Commissaire au Plan (chargée de liquider cet organisme), la France de demain serait « polarisée entre des emplois de services, et de service à la personne, faiblement qualifiés, et une population de cadres hautement qualifiés », le premier pôle étant beaucoup plus important que le premier.

L'avenir qui est ainsi proposé rétrécit évidemment le rôle que pourrait jouer l'Enseignement Supérieur. Si les emplois hautement qualifiés sont réservés à une élite restreinte, les affichages de 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac et 50 % au niveau licence sont purement et simplement mystificateurs. Les besoins qui sont ainsi définis seraient largement couverts par la filière classe préparatoire-grande école et par quelques universités d'excellence. Et comme l'a bien souligné récemment F. Dubet³, quelques gadgets des- ➤

France : une intensité moyenne en « investissement dans le savoir »

En pourcentage du PIB, 2 000 ou dernière année disponible



tinés à faire croire à des progrès dans « l'égalité des chances » masqueraient en fait que l'on prépare une société où s'aggravent dramatiquement les inégalités de situation.

Les considérations qui précèdent éclairent d'un jour nouveau les grands discours qui sont tenus sur la volonté de construire la « société de la connaissance ». Cette expression est censée évoquer une économie et une société nouvelles fondées sur le développement de l'ensemble des capacités humaines et de l'élévation générale – diffusée à toute la population – du niveau des connaissances. Et cette ambition est supposée traduite – au sein de l'Union européenne – par la « stratégie de Lisbonne ». L'un des objectifs de Lisbonne est de porter l'effort de recherche-développement (RD) à 3 % du PIB. On sait que la France est passée en dessous de 2,2 % en 2003 et 2004 (après un « pic » de 2,23 % en 2002), alors que le pourcentage est proche de 3,5 % en Finlande et supérieur à 4 % en Suède, et qu'il est de l'ordre de 2,6-2,7 aux États-Unis et de 3,1 % au Japon (chiffres du MENESR). On doit savoir également que le projet de loi programme sur la recherche abandonne de fait cet objectif : au mieux l'effort de RD dépasserait à peine 2,5 %, sauf si le secteur des entreprises ajoutait aux financements publics qui lui sont promis des sommes considérablement accrues par rapport aux fonds qu'il y consacre aujourd'hui.

Mais la construction de la société de la connaissance ne se limite pas à l'effort de RD ; elle implique plus généralement des dépenses portant sur l'ensemble des « investissements dans le savoir ». Ceux-ci sont définis, de façon restrictive par l'OCDE, comme l'ensemble des dépenses en RD, en enseignement supérieur et (dans la mesure où ils

sont mesurés) en logiciels. Les États-Unis y consacrent 7 % de leur PIB en 2000, contre 5 % pour la moyenne OCDE, 4,5 % pour la France et 4 % pour l'UE. L'« écart de savoir » qui est une explication majeure du différentiel de croissance entre États-Unis et France (ou la majeure partie de l'Europe et notamment de la zone euro) ne tient donc pas seulement à l'insuffisance de dépense en RD, mais également à un effort insuffisant dans l'enseignement supérieur : en France 1,1 % du PIB dont 1 % en dépenses publiques, contre 2,3 % dont 1,1 % à financement public aux États-Unis en 1999. Ainsi, les États-Unis consentent à une dépense par étudiant supérieure à celle de la France, en même temps que la proportion d'étudiants y est plus importante (la différence est d'autant plus grande que le PIB/ha est supérieur). En d'autres termes, pour

que le discours sur la société de la connaissance ne soit pas une imposture, il faudrait à la fois :
 – investir beaucoup plus massivement dans l'intelligence, et diffuser largement le savoir (en formation initiale mais aussi continue) sans le réserver comme aujourd'hui à une élite restreinte ;
 – promouvoir un mode de développement s'appuyant sur le développement le plus large des connaissances, et non comme on le propose actuellement sur un noyau réduit d'emplois qualifiés et stables, le reste de la population ne sortant de la précarité que pour être cantonné dans des tâches subalternes ●

1. André Sapir « Globalisation and the Reform of European Social Models » Bruegel, Bruxelles, septembre 2005.
2. Les métiers en 2005 Premières Synthèses, DARES, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, décembre 2005.
3. F. Dubet : « Redoutable égalité des chances », dans Libération du 12 janvier 2006.

La construction de la société de la connaissance ne se limite pas à l'effort de RD

Entretien avec Elie

Très critique à l'égard de la séparation des universités et des grandes écoles et, plus généralement, des séparations entre l'enseignement supérieur, les organismes de recherche et l'innovation, Elie Cohen juge que ce système est aujourd'hui dépassé. Il propose ici ses solutions.

Le diagnostic que vous portez sur le système français d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, c'est d'être caractérisé par une « triple séparation » : quelles en sont les caractéristiques ?

Le système d'enseignement supérieur français est ainsi fait qu'il sépare formations des élites et formation des cadres et professionnels du pays, il sépare recherche universitaire et recherche dans les grands organismes scientifiques publics, il sépare enfin recherche fondamentale publique et recherche finalisée privée. Cette triple séparation ne va pas de soi, elle induit de plus des effets pervers.

Nul hors de France n'a poussé si loin la division du travail entre universités et grandes écoles, aux premières pour l'essentiel les formations non sélectives de masse, aux secondes la formation des élites. Le caractère sélectif des grandes écoles a de multiples effets pervers, il écrème les meilleurs de chaque classe d'âge privant ainsi les universités des esprits les plus qualifiés pour la recherche. Il fragilise les sciences dures et les sciences juridiques et économiques qu'il prive des débouchés captés par les grandes écoles. Il laisse aux universités, une fois la sélection par les IUT réalisée, la fraction de la population étudiante la plus indéterminée dans ses orientations.

L'Université est de plus coupée en partie de la recherche. La constitution après guerre de grands organismes de recherche publique dans le cadre de stratégies colbertistes de rattrapage comme le CNET, le CEA... ou d'organismes de recherche plus fondamentale comme le CNRS ou l'INSERM ont de fait contribué à dévitaliser davantage encore l'Université.

Enfin l'absence d'une tradition comparable à celle de l'Allemagne de collaboration entre recherche publique et laboratoires industriels de recherche finalisée a aussi

Cohen, Directeur de Recherche au CNRS



Réinventer
l'université.

affaibli l'Université française et la privant de ressources complémentaires et d'un outil direct d'insertion de ses diplômés.

Vous semblez dire que ce système est en voie d'obsolescence, pour quelles raisons ?

Le paradoxe du système français d'enseignement supérieur basé sur cette triple séparation est qu'il a fonctionné à la satisfaction générale jusqu'aux années 80. En effet, pour un pays comme la France après guerre tout entier tendu vers la reconstruction et une croissance fondée sur l'imitation des pays les plus avancés, ce modèle de la séparation était fonctionnel. Rattraper suppose que l'on dispose de quelques généraux de la bataille économique fournis par les grandes écoles, d'une masse de cadres moyens rapidement formés, l'Université y pourvoyait, et d'une recherche centralisée et puissante permettant l'appropriation des technologies développées

ailleurs au service d'une ambition d'autonomie technologique, les grands organismes publics étaient la réponse. Dans un contexte de mondialisation, quand le défi n'est plus de rattraper mais de se rapprocher de la frontière technologique par l'innovation, ce modèle devient contreproductif. Dans une économie de la connaissance mondialisée, ce qui est fondamental, c'est l'aptitude à l'innovation. Or, cette dernière se développe dans des écosystèmes capables d'organiser la tension et la circulation de la connaissance entre trois pôles : celui de la production (la recherche), celui de la diffusion (l'Université), celui du transfert (l'entreprise innovante). Notre modèle de la séparation devient triplement inadéquat : nos grandes écoles sont devenues petites, émietées et inadaptées vues de Pékin ou de Delhi, nos universités insuffisamment irriguées par la recherche décrochent et nos laboratoires publics insuffisamment branchés sur l'entreprise s'affaiblissent. Du reste, la dégradation de la performance d'ensemble de la France en matière scientifique en témoigne.

Quelles propositions faites-vous pour dépasser cette situation ?

Les solutions me semblent découler de l'analyse. Il faut investir dans l'économie de la connaissance. Il faut favoriser l'écllosion d'écosystèmes de l'innovation. Il faut réinventer l'Université. Comme on ne peut pas faire de nuit du 4 août, il faut mettre en place une structure adéquate d'incitations. Sur le premier point, nul besoin d'insister. Chacun sait que la France a réduit son effort relatif d'investissement dans l'intelligence (enseignement supérieur, recherche, logiciels). Il n'y a pas de renouveau sans réinvestissement.

Favoriser les écosystèmes d'innovation,

c'est rechercher la masse critique en matière d'enseignement et de recherche, ce qui passe par des rapprochements entre grandes écoles, universités et laboratoires de recherche. Ce qui passe aussi par la constitution d'entités nouvelles et donc, à terme, par le rapprochement des statuts. Les modèles d'universités de recherche existent (MIT, Harvard, ...), ils sont de plus imités (Suède, Finlande et maintenant Allemagne...). Les modèles de rattrapage et de promotion sociale existent également (choix par des universités de spécialisations ou programmes d'élévation du taux de réussite des étudiants les moins dotés socialement). Réinventer l'Université signifie restaurer la diversité de ses rôles : pôle d'excellence inséré dans des écosystèmes, d'innovation certes mais aussi pôle de formation assurant au plus grand nombre une compétence mais aussi et enfin pôle création intellectuelle. L'Université doit donc à la fois retrouver la plénitude de ses compétences mais aussi accepter la diversité. En matière de recherche, il n'est qu'un critère, celui de l'excellence attestée au niveau mondial. En matière de formation professionnelle, il n'est qu'un critère, celui de l'adéquation au marché de l'emploi. En matière de création intellectuelle, il n'est qu'un jugement, celui des pairs. Au total, c'est en mobilisant les moyens nouveaux pour inciter au regroupement, aux nouveaux profils de formation et à la différenciation du système qu'on amorcera cette réforme pragmatique ●

Propos recueillis par François Bouillon

L'UNIFICATION DU SPESR

« le système historiquement dual d'enseignement supérieur français est aujourd'hui un outil au service de la reproduction sociale, les grandes écoles et les classes préparatoires constituent des voies de contournement royales pour éviter les amphes bondés des premières années de fac... Nous défendons l'unification du système d'enseignement supérieur pour garantir à la fois l'égalité de droits et de traitement des étudiants, supprimer les voies de contournement et permettre une plus grande lisibilité et transparence de l'offre de formation. Parce que l'Université doit préparer à tous les métiers, les grandes écoles, les classes prépas, les BTS, mais aussi les formations dépendant du ministère de la culture, de l'agriculture ou encore de la santé doivent être intégrées aux universités. »

(UNEF, congrès de Reims, décembre 2005).





© istockphoto/Catalin Stelian

« Le LMD à l'heure de vérité »

→ par Michelle Lauton, Membre du BN du SNESUP, élue au CNESER

Faute de cadrage national et de moyens, la mise en œuvre du LMD s'effectue dans la plus complète disparité. Elle génère une « insécurité juridique des diplômes ». Elle favorise la coupure entre L et MD.

La mise en œuvre du LMD dans les universités françaises est quasiment achevée, sauf aux Antilles-Guyane. Elle se poursuit pour des formations relevant d'autres ministères (Agriculture, Culture). Outre les difficultés matérielles, pédagogiques et scientifiques, cette réforme, comme l'a confirmé l'IGAENR (cf page 12), n'apporte ni la lisibilité, ni la mobilité internationale annoncées. Elle se traduit par un manque de cohérence des formations. La Direction des enseignements supérieurs (DES) et ses experts ont eu toute latitude, faute d'un cadrage national, pour mettre en œuvre un pilotage parfois laxiste, le plus souvent autoritaire. Quelques données chiffrées, non encore disponibles – taux de réussite des étudiants, accès au monde du travail... – permettraient d'étayer la portée des questions soulevées aujourd'hui.

Le lien enseignement-recherche

Le lien enseignement-recherche est substantiel à l'enseignement supérieur. La dualité des procédures d'évaluation pour l'habilitation des Licences et Master, faute d'un cadre national, ne permet même pas d'assurer la cohérence entre Licence et Master dans une même université et encourage la coupure entre L et M/D. Déjà actée de manière structurelle avec les classes post-bac des lycées (CPGE et STS), cette coupure risque de s'aggraver avec la mise en place anticipée de PRES, si ceux-ci cantonnent certaines universités éloignées des grands centres ou de petite taille au seul niveau L. Au contraire, il faut des coopérations librement construites par les équipes d'enseignement et de recherche, par les établissements. L'urgence est de changer d'orientation.

Les cursus

- Double finalité des cursus vers une poursuite d'études et/ou l'accès au monde du travail :

Les discussions avec les étudiants sur leurs aspirations, les débouchés, les liens avec les milieux professionnels ont été souvent absentes dans l'élaboration des maquettes. La professionnalisation a été malmenée⁽¹⁾ : relégation fréquente en fin de cursus, disparition d'IUP, déni par le ministère des cursus liés aux métiers de l'enseignement...

- Réussite des étudiants et moyens : Déniant les acquis des jeunes lycéens et leurs spécialisations antérieures, le Ministère a encouragé une pluridisciplinarité patchwork tout au cours de la licence, tout en rejetant, sous le grief de « tubularité », des formations plus thématiques. Des regroupements de modules et de parcours, y compris pour les cursus existants, se sont faits au détriment des savoirs contextualisés, au risque de démotiver les étudiants.

▼
L'urgence est d'inverser
la tendance
▲

Faute de moyens, le soutien pédagogique, l'information et l'orientation, des TD (Droit, Sciences économiques...), souvent n'existent pas. On trouve dans ces formations, sans accompagnement pédagogique, de nombreux jeunes en difficulté : bacs technologiques ou professionnels, milieux et quartiers défavorisés, immigration,

- Adapter et harmoniser les modalités de contrôle des connaissances, de capitalisation et de compensation :

La disparité des pratiques est telle que l'IGAENR a évoqué une « insécurité juridique des diplômes ». L'urgence est de définir les modalités d'une évaluation plus juste des étudiants, reposant sur différents

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Le secteur de l'Enseignement Supérieur privé et consulaire^(*), s'il pouvait préparer des étudiants aux diplômes nationaux, ne pouvait les délivrer seul. Diverses mesures récentes ont encouragé l'enseignement supérieur privé (ou consulaire) à se développer et à concurrencer le service public :

- autorisation donnée à des écoles de commerce à délivrer le grade de master, même après avis négatif du CNESER ;
- présentation dans l'offre d'une université publique de mentions de Licence et de Master de facultés catholiques, et habilitation par ce biais par le ministère ;
- augmentation de la part du privé dans le budget du Supérieur.

S'il est légitime de poser la question de la validation des études (niveau, contenus) par un grade ou un diplôme, on ne peut se montrer moins exigeant sur les critères d'évaluation de ces établissements : activité recherche, collaborations, qualification des personnels, conditions d'études.

Une discussion publique d'ensemble sur ces questions, ainsi que sur celle des financements est indispensable.

(*) Facultés Catholiques, Ecoles de Commerce, Ecoles d'Ingénieurs, de statut juridique divers.

types d'épreuves écrites et orales au cours du parcours universitaire.

- Sélection pour l'accès en Master : Certains souhaitent l'instaurer, commençant par orienter vers des Licences Professionnelles conçues comme diplômes terminaux. Mais les besoins de la société en cadres qualifiés (niveau Master) démontrent que l'objectif de 50 % de jeunes d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur est une nécessité. L'urgence est de permettre à tout étudiant ayant validé sa Licence de poursuivre dans un Master du même domaine et de terminer des études conduisant au diplôme. Les difficultés pratiques et matérielles se sont multipliées dans les établissements lors du passage au LMD ainsi conçu : aggravation de la charge de travail des personnels, dégradation des conditions d'études, contraintes calendaires contraires aux impératifs pédagogiques.

Prendre à bras le corps ces questions ; formuler avec tous les intéressés des réponses conformes aux intérêts des étudiants et des personnels ; obtenir sur ces bases une refonte des décrets et circulaires LMD avec les moyens en personnels et matériels, ce sont bien les enjeux de l'heure ●

(1) <http://slpu.free.fr>

Réflexions sur les conditions de la réussite des étudiants^(*)

→ par François Petit, Professeur des universités, président du Comité de suivi de la Licence

Faire de l'étudiant le véritable acteur de sa formation grâce à de nouveaux dispositifs pédagogiques est le « moteur » de sa réussite : pour cela, il faut éclairer ses choix, accompagner ses études, dialoguer avec lui. C'est l'enjeu d'une « nouvelle professionnalité pédagogique » de l'enseignant du supérieur.



© DR

En conservant toujours à l'esprit le poids des facteurs sociaux et économiques sur la vie des étudiants, je traiterai seulement – de manière schématique et sans prétendre à l'exhaustivité – des conditions pédagogiques de leur réussite.

Mon propos s'appuiera sur un postulat : l'étudiant est un adulte et un citoyen. Comme tel, il aspire à être acteur de sa formation et, plus généralement, de sa vie. Au sein de l'Éducation nationale et de l'Université, il doit trouver un environnement pédagogique et institutionnel qui lui permette de se construire et de vivre en tant qu'acteur. En suivant le parcours du lycéen, puis de l'étudiant, il convient d'abord de souligner l'importance de ses choix d'études dans une offre de formation post baccalauréat régulière au niveau académique. Ce choix doit être éclairé par des dispositifs d'information et d'orientation pertinents afin que tous les étudiants, quel que soit leur milieu d'origine, bénéficient des mêmes « clefs d'accès » à l'université. A cet effet, une étroite collaboration entre de multiples acteurs (professeurs principaux des lycées, enseignants des universités, personnels d'orientation...) s'avère indispensable.

Dès l'entrée à l'université, l'étudiant a besoin d'être accueilli institutionnellement (formalités administratives, repérage des lieux et des services offerts...) et surtout pédagogiquement. Pour chaque parcours de licence, comme pour chaque unité d'enseignement, il doit bénéficier d'informations formalisées sur les objectifs pédagogiques poursuivis, les contenus et les modalités des enseignements, complétées, si nécessaire, par des conseils personnalisés de la part du directeur d'études ou d'un enseignant clairement désigné et disponible à cet effet.

Ensuite, afin de conforter, d'infléchir voire de changer son choix d'orientation, l'étudiant

doit être convié à participer à un module « projet personnel et professionnel ». Inclus dans son parcours, le travail qu'il réalisera ainsi donnera sens aux efforts qu'il produira tout au long de ses études universitaires.

Acteur de sa formation, c'est l'étudiant, et non l'enseignant, qui est le « moteur » central de ses apprentissages universitaires. Pour autant, c'est à l'enseignant de veiller à offrir une variété de dispositifs pédagogiques complémentaires adaptés à la diversité des capacités cognitives et culturelles des étudiants. Aux traditionnels cours, travaux dirigés et travaux pratiques en cours de modernisation, notamment grâce aux TIC, peut s'ajouter la réalisation de projets individuels ou collectifs mobilisant plusieurs disciplines, à partir du terrain, du laboratoire et/ou de la bibliothèque. Il s'agit ainsi de faire passer l'étudiant d'une consommation passive à une appropriation dynamique non seulement de connaissances mais aussi de compétences.

▼
Acteur de sa formation, c'est l'étudiant qui est le « moteur » de ses apprentissages
▲

Le parcours de l'étudiant est jalonné de multiples séquences d'évaluation de ses connaissances et de ses compétences. Si les dispositifs utilisés incluent un dialogue entre l'étudiant et l'enseignant, ils peuvent déboucher sur un bilan individualisé constituant un élément essentiel de sa formation. Lorsque l'étudiant n'atteint pas le niveau fixé par les objectifs de la formation, il est essentiel que ce bilan débouche sur des propositions de tutorat, d'aménagement d'études, voire de réorientation qui seront contractualisées avec lui.

Le critère de la réussite de l'étudiant ne réside pas seulement dans l'obtention du diplôme. Il entre dans la mission de l'Université de l'accompagner également dans ses choix d'orientation ultérieure : poursuite d'études ou insertion professionnelle avec la perspective d'un retour toujours

possible à l'université, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Assurer ces conditions de la réussite des étudiants nécessite de mobiliser plus de ressources humaines et de moyens matériels. Concernant les seules ressources humaines, le développement des équipes de formation, des équipes pédagogiques et des fonctions de directeurs d'études paraît indispensable pour accompagner l'étudiant dans ses décisions d'orientation et ses apprentissages. Le modèle de la « militance et du bénévolat pédagogique » est à bout de souffle, il convient de passer à un modèle de la « professionnalité pédagogique ». Nos jeunes (et moins jeunes) collègues ne pourront y adhérer qu'à la double condition :
- de bénéficier tous d'une formation initiale et continue au métier d'enseignant d'université ; elle ne peut se limiter, on l'aura compris, à la création, à la maîtrise et à la transmission de connaissances ;
- de voir leur investissement dans la formation des étudiants reconnu dans leur carrière ; cette reconnaissance relève autant de mesures ministérielles que d'une révolution culturelle chez les universitaires eux-mêmes ! ●

Grenoble, le 26 janvier 2006

(*) Ce texte n'engage que son auteur, à titre personnel.

EN SAVOIR PLUS

- Les mutations actuelles de l'université, sous la direction de Georges Felouzis, PUF, Paris, 2003.
- VRS, Recherche et université, n8361, mai 2005.
- Philippe Aghion et Elie Cohen, *Éducation et croissance*, La Documentation française. Paris, 2004
<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=834>.
- *Recherche et territoires*, rapport de l'IGAENR (2005) :
<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2177>
<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2178>

Le « FLE-FLS » a tenu ses états généraux (Fra

Propos extraits de l'allocution de Chantal Forestal lors des états généraux des 16 et 17 ja

Quelles formations pour quels métiers? Quels statuts, quelles perspectives pour les enseignants-formateurs, en France et à l'Étranger? Ces états généraux ont témoigné de la gravité des problèmes en jeu pour l'enseignement-apprentissage de notre langue et pour la pluralité des langues-cultures en France, en Europe et à l'étranger, au moment où les autorités françaises se désengagent de la politique linguistique et culturelle sur le terrain. En témoignent les fermetures systématiques des sites publics de FLE à l'étranger.

DIVERSITÉ DES PUBLICS ET ENSEIGNEMENT

L'apprentissage du FLE en France concerne des publics très divers : enfants de migrants scolarisés, primo-arrivants, adultes en formation continue, étudiants en centre de langue, demandeurs d'asile, public pénitentiaire. Le public des migrants adultes venus de tous les continents est confronté au « contrat d'accueil et d'intégration » qui suscite réserves et inquiétudes (nombre d'heures d'apprentissage, rythme unique imposé, cloisonnement langue-culture). La dissolution du FASILD dans une agence aux compétences multiples laisse craindre une asphyxie budgétaire des associations de proximité.



© DR

Chantal Forestal

Le public de l'intégration scolaire en France, qui comprend les enfants français de parents migrants (8% des effectifs scolaires) et les primo-arrivants (30000 par an), conduit à interroger le système éducatif français. Parce qu'elle hérite d'une culture d'égalitarisme abstrait (programmes normalisés sans distinction des publics) et qu'elle est affaiblie par les restrictions budgétaires, l'école n'est pas en mesure de gérer la diversité actuelle de son public, ni d'en faire une richesse commune. Sous l'influence du modèle de la littérature française à la fois comme objectif et comme moyen, le « français langue maternelle » est surtout conçu pour des élèves monolingues et monoculturels. Il n'est adapté ni aux besoins diversifiés des élèves, ni au projet européen de développement du plurilinguisme et du pluriculturalisme.

QUELLES FORMATIONS AUX LANGUES-CULTURES ?

Au concept de « français langue maternelle » doit succéder celui de « langue française », dont l'objectif de maîtrise

relève, suivant les élèves, de problématiques diverses (langue maternelle, seconde, étrangère). La Didactique des Langues et des Cultures, discipline commune de référence, doit évoluer en ce sens et être reconnue. La discipline « didactique des langues-cultures » est à l'étroit dans les cadres académiques de l'institution. L'université doit traiter la dimension professionnelle vis-à-vis non seulement des perspectives futures des étudiants, mais aussi des enjeux de la maîtrise du français en France et de la diffusion du français à l'étranger. Le passage récent au LMD a donné lieu à de graves dérives : les diplômes FLE-FLS ont perdu toute lisibilité. Une réflexion est engagée sur l'ou-

Pour une didactique des langues-cultures



© DR

Stages : le SNESUP intervient → par Michelle Lauton, Membre du BN du SNESUP

→ Marc Champesme, Membre du BN du SNESUP

La bataille pour le retrait du contrat première embauche doit être menée de front avec celle pour la qualité des stages.

Le 27 janvier 2006, nous avons été reçus à la direction des Enseignements supérieurs au sujet des stages.

Cette question s'est vue propulsée au premier plan depuis septembre 2005 avec l'interpellation du ministre de l'Éducation par les organisations étudiantes, puis par la forte mobilisation du mouvement « génération précaire ». L'important retentissement médiatique et la sympathie dans



© DR

l'opinion de cette mobilisation ont obligé le gouvernement à réagir : implication du ministère du travail dans la réflexion; récentes annonces gouvernementales sur la garantie d'une rémunération minimale (de 300 €?) pour tous les stages de durée supérieure ou égale à trois mois.

En ce qui concerne les stages, le niveau et la forme de l'intervention gouvernementale ne sont pas encore précisément définis (Premier ministre ou ministères concernés? Charte des stages ou arrêté(s)?...), le calendrier envisagé conduirait à la présentation d'un premier projet en avril 2006 pour mise en œuvre en septembre 2006. Nous avons signifié notre refus de toute utilisation abusive des stagiaires par les entreprises ou par l'État. Nous avons précisé notre conception des stages, leur rôle

formateur, s'ils sont intégrés dans les cursus, avec des objectifs définis, un encadrement adéquat, une validation universitaire. Il ne sera pas possible de progresser significativement sur les stages sans moyens humains (enseignants et IATOSS) en très nette progression, et sans, pour les enseignants, une réelle prise en compte dans les services et les carrières des actes pédagogiques liés aux stages. Ont aussi été évoquées la durée des stages, la rémunération des stagiaires, le défraiement des frais et les stages à l'étranger.

Le ministère est conscient des dérives observées, mais ne donne aucune assurance sur les moyens nécessaires pour appliquer une réglementation. ●

Faites-nous part de vos réflexions : formations@snesup.fr

français langue étrangère - Français langue seconde) → par Gérard Lauton Membre du BN du SNESUP

Janvier 2006, qui ont relié situation des acteurs et enjeux de société.

→ Chantal Forestal
Responsable du secteur FLE-FLS

ouverture des voies de recrutement au champ du FLE-FLS, avec des propositions alternatives : licences professionnelles en langues pour les besoins en langues étran-

▼
**Défendre une langue-culture,
une profession et
une discipline, mais aussi
des valeurs partagées**
▲

gères ou régionales à l'école ; nouveaux concours pour le secondaire et le supérieur ; aménagement des actuels concours de langues vivantes (Lettres Modernes, Classiques, anglais, espagnol, arabe, chinois...) par des options ; CAPES « bi-langue » sur le FLS en France et le FLE à l'étranger ; VAE et procédures adaptées permettant aux enseignants FLE-FLS du Supérieur ou à l'étranger de faire valoir leurs compétences pour être recrutés. La question des masters s'inscrit aussi dans cette perspective de reconnaissance statutaire des formations FLE-FLS.

DÉFENDRE LA LANGUE FRANÇAISE ET LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

La France a été en 1990 l'un des promoteurs d'une convention de l'UNESCO sur

la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques : droit pour un pays de décider par lui-même de ce qui est culturel et de ce qui ne l'est pas. Aujourd'hui, elle se désinvestit et l'enseignement du français à l'étranger se replie sur des institutions privées.

La défense du français et d'une certaine idée de la langue française, ce n'est pas seulement une bataille pour faire une place à la langue de Molière ou de Prévert lors des Jeux olympiques. Elle implique d'assurer chez nous la défense des variétés de parler français ainsi que la reconnaissance du plurilinguisme. Notre responsabilité : défendre une langue-culture,



Philippe Enclos (BN du SNESUP) et William Charton (Nancy).

une profession et une discipline, mais aussi des valeurs partagées (démocratie, fraternité, laïcité), et une certaine conception de notre humanité en devenir. ●

INSTITUT FRANÇAIS DE VIENNE : ARRÊTEZ LA CASSE !

« Incroyable ! Incohérent ! C'est le moins que l'on puisse dire après l'annonce, aux seuls personnels du centre de cours de français de l'Institut Français de Vienne, de la fermeture de leur établissement.

À Vienne, la direction prétend que c'est une réorientation de la politique de l'établissement. Grande nouveauté pour les connaisseurs du réseau, l'établissement concentrera son activité sur le français de spécialité ! C'est toujours la même chose sur le français depuis 20 ans : le français de spécialité, les « décideurs » et les « élites ». Cette stratégie a fait long feu puisque le français perd du terrain partout où elle est appliquée (...).

Toujours est-il que nos collègues ont reçu leurs lettres de licenciement. Le ministère des affaires étrangères entend agir en catimini sans même prévenir les usagers de la fermeture. La FSU demande (...) qu'une solution soit trouvée pour le maintien de l'activité des cours à l'Institut Français de Vienne ».

FSU, le 22/12/05

Les 19 et 20 janvier se tenait à Lille un colloque consacré aux « dix ans du DAEU » → par Jean-Marie Canu, Responsable du secteur Formation continue, membre du BN du SNESUP

Ces journées organisées à l'initiative de la conférence des services communs de formation continue universitaire ont permis de tirer le bilan de dix années de fonctionnement du diplôme et de dégager des perspectives pour l'avenir.

Le Diplôme d'accès aux études universitaires a succédé en 1994 à l'ancien Examen d'accès aux études universitaires. Le changement d'intitulé résume en lui-même une très profonde mutation. On est en effet passé d'un simple examen d'entrée à un véritable diplôme conférant à son titulaire les mêmes droits que le baccalauréat.

Suivi par plus de 160 personnes, essentiellement des directeurs de SCFCU⁽¹⁾ et des responsables pédagogiques, le colloque a évidemment tourné autour des questions soulevées par le fonctionnement de cette formation.

La diversité des parcours antérieurs des

candidats, souvent semés d'embûches, l'hétérogénéité ainsi que la fragilité d'une partie du public liée à des conditions de vie souvent difficiles, impliquent une pédagogie spécifique que les collègues du supérieur ne sont pas toujours habitués à mettre en œuvre. Un effort spécifique est à faire en ce sens.

Se pose aussi la difficile question de la prise en charge financière, rarement assurée par les établissements eux-mêmes. En ce domaine, l'effort vient essentiellement des Régions, mais il est très variable selon les cas. D'où les difficultés que rencontrent certains SCFCU à mettre en œuvre ces formations. S'il faut donc saluer

les efforts des Régions, une harmonisation des pratiques serait la bienvenue.

Au final, le DAEU est, pour celles et ceux qui s'y engagent et qui obtiennent leur diplôme un formidable instrument de réinsertion. Retrouvant l'estime de soi qu'ils avaient bien souvent perdue, la quasi-totalité d'entre eux se rétablira, progressera professionnellement et personnellement, éloignant ainsi le risque du retour au chômage et de la précarité. En ce sens, c'est bien une mission de service public qu'accomplissent les SCFCU. Une meilleure prise en charge financière par l'État apparaît donc indispensable. ●

(1) Service Central de Formation Continue Universitaire.

L'Afrique digne et combattante dans un monde solidaire

→ par Jean-Paul Lainé
Responsable du secteur International

Bamako aujourd'hui, Caracas et Karachi demain, les forums sociaux mondiaux sont en mutation.

L'édition 2006 du FSM s'est voulue polycentrée et le « bal » a été ouvert par Bamako. Du 19 au 23 janvier ce sont près de 25000 personnes qui ont participé aux centaines de débats, assisté aux initiatives culturelles et marché de la place de l'Indépendance au stade Modibo-Keita (du nom de la grande figure de président du Mali, à l'époque des Lumumba, Cabral, Nkrumah qui symbolisaient une Afrique se voulant réellement indépendante, assurant les besoins économiques, sociaux et culturels).

Pour les altermondialistes, le temps de l'Afrique est venu, et il est tout à fait positif que l'an prochain le FSM « recentré » se tienne à Nairobi. La FSU et ses syndicats nationaux avaient fait le choix de privilégier Bamako. Sans sous-estimer ce FSM sud-américain il faut tenir compte du passé colonial, de la place de la France en Afrique, et avoir conscience que nous avons un devoir d'assistance et de dialogue, un devoir de pression sur notre gouvernement et sur l'Union européenne.

Il y a urgence à soutenir leurs luttes et à manifester notre solidarité (voir ci contre la note sur les ouvrières Burkinabés). Les séquelles de l'esclavagisme et du colonialisme sont loin d'avoir totalement disparu dans le traitement qu'infligent aux États africains les institutions finan-

cières internationales. La situation de l'Afrique et des peuples africains n'est pas de nature différente de celle des autres continents, elle est seulement plus aiguë, plus un condensé... comme le paradigme des dégâts du néolibéralisme. Les plans d'ajustements structurels qui imposent des mesures de « libéralisation », de réduction des dépenses sociales sont les copies des préconisations de l'UE pour les « entrants » dans l'UE, comme furent les critères de convergence des années 90. Les jeunes africains accrochés aux barrières de l'Europe forteresse à Ceuta et Mellila et les salariés européens précarisés sont victimes d'un même ordre économique et social, des mêmes choix politiques.

Quels contenus et quelles démarches privilégier dans ce FSM? Qu'est ce qui fait la touche originale de ce FSM?

La plupart des espaces de débats étaient sous chapiteaux dans une ambiance bouillonnante, passionnée et grave à la fois. Quelques dizaines à plusieurs centaines sont rassemblées (il y a aussi quelques hommes) pour discuter « femmes du sud et pouvoir », « souveraineté alimentaire », « lutte contre l'excision », « patriarcat », « marche des femmes », etc.

Sur l'enseignement et la recherche, ont été soulignés trois points :

BURKINA FASO/FRANCE : LA SOLIDARITÉ DES OUVRIÈRES

Le groupe Yves Rocher avait décidé de licencier sans indemnités les 117 ouvrières qu'il employait au Burkina Faso. Grâce à la mobilisation et à la solidarité des ouvrières, en France, elles ont obtenu 30 mois de salaire comme indemnités.

- la nécessité d'en conserver, d'en renforcer le caractère de services publics : d'où le rôle à préciser des ONG : relais et non concurrence avec le public ;
- l'exigence que les thématiques et les pédagogies ne soient pas importées mais définies ici en Afrique ;
- les limites des campagnes mondiales comme le « plan Éducation pour tous » alors que la dette et les ajustements structurels étranglent les moyens publics.

Il faut signaler la volonté des organisations syndicales présentes de se rencontrer pour réfléchir ensemble au besoin réciproque pour les Forums sociaux comme pour les organisations syndicales d'assurer une présence renforcée de celles-ci. Le temps des forums comme simple lieu de débats et de controverses est révolu : sans en rabattre sur ceux-ci, la dimension réseaux et actions s'ajoute et s'affiche clairement. ●

ALGÉRIE

Salaires et démocratie à l'ordre du jour des luttes des enseignants du supérieur

UNE MOBILISATION CONSIDÉRABLE

Le 24 janvier, la majorité des universités du pays (42 établissements sur 58) a suivi l'appel du CNES (Conseil national des enseignants du supérieur) à une journée nationale de protestation et de grève. La participation à l'arrêt de travail était suivie à 100% dans de nombreuses villes et campus. « Il y a eu un raz-de-marée », selon un représentant du CNES. Les enseignants du supérieur demandent en urgence une augmentation de leurs salaires : la dernière date de 2002, où elle avait été obtenue au terme d'une grève de 74 jours ! Les besoins sont également considérables en matière de logements.

La revendication d'un statut de l'enseignant-chercheur, celle de la démocratisation de la gestion de l'université, sont centrales : les doyens et les chefs de département ne sont pas élus ! C'est pourtant une mesure qui ne demande pas de ressources supplémentaires. Le CNES demande aussi la création de postes budgétaires pour les jeunes diplômés.

DÉTERMINÉS À ALLER JUSQU'AU BOUT

Le CNES a soumis au vote de ses adhérents le mot d'ordre d'une semaine de grève prévue du 25 février au 2 mars 2006. Plus de 70% ont participé à cette consultation – bel exemple de la démocratie qui est refusée dans les institu-

tions ! – et 90% ont approuvé la grève. Un nouveau mot d'ordre pourrait être lancé en mai si le gouvernement restait sourd aux revendications.

CHANGEMENT DANS LE CHAMP SYNDICAL EN ALGÉRIE

Dans le secteur de l'Éducation nationale, six syndicats ont créé une intersyndicale lors des dernières actions, le 30 octobre 2005. C'est la première fois en Algérie qu'une ligne syndicale démocratique et revendicative est majoritaire. Le CNES participe également à l'intersyndicale de l'enseignement supérieur (CNASES) avec quatre autres syndicats de la recherche et du supérieur. ●

A. M.

De la structure syndicale d'établissement à l'activité régionale

→ par Marc Delepouve, Membre du BN du SNESUP

Dans le cadre des mandats du dernier congrès, la CAN du 24 novembre dernier a adopté deux textes portant sur l'organisation du syndicat, le premier au niveau des établissements, le second au niveau des régions. Vous en trouverez l'intégralité aux adresses :

Structures régionales :

<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2149>

Structure d'établissement :

<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2149>

Ces textes, qui prennent en compte la diversité des situations et les évolutions en cours, visent à favoriser la présence, les débats, l'expression et les initiatives de notre syndicat, cela des niveaux les plus proches de nos collègues, jusqu'au plan des régions, en passant par celui des établisse-

ments. Ils rappellent le rôle fondamental attribué aux sections par nos statuts ; l'exigence d'un fonctionnement démocratique et ouvert ; ainsi que l'importance des liens à développer entre les différents niveaux du syndicat.

Sur ces questions d'organisation, et plus largement sur celles concernant la vie syndicale, vos courriers sont attendus à l'adresse vie.syndicale@snesup.fr ●

Médias

→ par Anne Mesliand, Membre du BN du SNESUP, coordonnatrice du secteur communication

Avec le mensuel, d'autres médias concourent à doter le SNESUP d'une communication renouvelée. Il importe de les perfectionner et de les utiliser en synergie.

Avec ce deuxième numéro du mensuel le SNESUP s'instaure la régularité de cette nouvelle publication. Son effet de renouvellement et d'attractivité, dont témoignent vos messages, n'est pas épuisé pour autant. Améliorer sa réalisation, sur tous les plans, est un travail qui est devant nous.

AVEC VOUS...

En lien étroit avec les instances du syndicat et avec nos partenaires professionnels, l'équipe de rédaction y travaille. Mais vos réactions, vos critiques, suggestions, contributions nous sont indispensables. Ce journal, ce sont les syndiqués, les militants, les élus, qui doivent y trouver information et matière à échanges et réflexion. Ce sont eux, vous, qui le porterez au-delà de nos rangs pour nourrir les débats et les mobilisations.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

C'est une question que peuvent légitimement se poser les adhérents d'un syndicat qui n'a d'autres ressources que leurs cotisations. Il est vrai que les modifications apportées à nos publications engagent de nouvelles dépenses. Elles sont compensées en partie par les changements intervenus dans l'emploi au siège, mais aussi par l'introduction de la publicité dans nos pages. Elles figurent dans le budget prévisionnel, adopté par la CAN du 24 novembre.

EN SYNERGIE...

En matière de communication, le mensuel ne suffit pas à toutes nos tâches. Dès le mois de mars, Former des Maîtres vous parviendra dans sa nouvelle présentation. Porteur de nos analyses sur la formation des enseignants, il a vocation à intéresser tous les collègues qui y participent et à s'ouvrir, plus généralement, à la réflexion sur les disciplines, les formations supérieures, le service public d'éducation de la maternelle au doctorat.

La VRS, *Vie de la Recherche Scientifique*, est désormais pleinement une publication du SNESUP, en co-édition avec le SNCS.

Cette revue, scientifique et syndicale à la fois, est un élément dynamique du débat dans le monde de la recherche, elle inscrit dans la réalité les liens entre ses différents acteurs, participant ainsi aux convergences.

SNESUP.FR

C'est le site du syndicat qui offre à tous les collègues l'image directe de ce que le SNESUP est, dit, veut... Outil de diffusion rapide et large de nos prises de position, mais aussi de nos analyses – dossiers, argumentaires, documents mis à la disposition des militants comme des collègues, sont amenés à y prendre de plus en plus de place – il doit être outil d'échange et d'information interactive. Assurer réactivité et qualité, c'est le travail difficile des camarades qui ont la charge



de ce média. En faire connaître l'adresse – www.snesup.fr – et les ressources contribuera à développer autour de lui une dynamique exigeante et profitable !

Journaux de section, sites locaux, bien d'autres initiatives concourent à développer la communication du syndicat dans toutes les situations auxquelles il est confronté. Renforcer leur complémentarité, les doter des moyens, tant matériels qu'humains, nécessaires à leur efficacité, contribuer par là même à l'existence de liens de solidarité, à l'expression de paroles libres. C'est ce que nous entendons faire avec vous ●

Livre

L'Éclipse de Jacques Broda

L'Éclipse n'est pas un livre comme les autres. Il est écrit par un chœur, le chœur de la Savine. La Savine, c'est une cité, à Marseille. Autour du Secours Populaire d'abord, un atelier d'écriture s'est créé : deux ans pour écrire un livre, deux ans pour vivre une aventure qui se tisse entre les pages de *L'Éclipse*. Le livre dira « *tout, c'est-à-dire la vie, la mort, l'amour, la baine, mais surtout un fantastique désir de reconnaissance. Une faim à être reconnu pour ce que l'on est. Une faim de savoir vivre et de respect qui a du mal à se réaliser* ».

Jacques Broda, qui anime cet atelier avec l'association L.E.A (Lire, Écrire, Agir) et préface le livre, est sociologue. « *Ce livre, écrit-il, n'est pas sociologique au sens strict du terme, il décrit le lien social dans sa crudité, dans sa cruauté, dans sa nudité. La description fine, clinique des rapports*

sociaux qui sous tendent la vie des hommes en fait un livre politique, car il s'agit bien de la vie de la cité, dans la cité. »

Le quotidien, les rêves, les douleurs, les obstacles, le chant et le cri, le murmure, le pleur et les rires... l'écriture dira tout. L'écriture comme résistance. « *Nous y sommes, c'est le Secours Poétique...* » ● **A.M.**

• *L'Éclipse*, par le Chœur de la Savine, présenté par Jacques Broda. Le Temps des Cerises Éditeurs, 2005.



Exposition

“L'âge d'or des sciences arabes” à l'Institut du Monde Arabe



© istockphoto/Bill Segal

L'Institut du Monde Arabe à Paris présente, jusqu'au 19 mars 2006, une exposition exceptionnelle sur les activités scientifiques à l'époque de ce qu'il est convenu d'appeler l'âge d'or des sciences arabes (IX^e-XV^e siècles). Abordant des sujets réputés peu accessibles au grand public, les concepteurs de l'exposition ont choisi de les présenter selon une triple approche, pédagogique ludique et esthétique.

Le parcours de l'exposition est divisé en trois grandes sections. Après une introduction très illustrée sur les héritages anciens, sur la répartition des foyers scienti-

fiques dans l'empire musulman et sur l'intervention des mathématiques, d'une manière transversale, dans un certain nombre de sciences, le visiteur découvre la première section, intitulée « *le ciel et le monde* » et qui est consacrée à l'espace et au temps dans les sciences arabes. Y sont présentées les disciplines qui ont permis aux hommes de science de cette civilisation d'observer, de mesurer, de décrire et de prédire.

Il y a d'abord l'astronomie, discipline reine de cette tradition scientifique. Elle est présente à travers ses aspects théoriques et appliqués illustrés par des manuscrits rares et des instruments.



© istockphoto/NASKO

Comme domaine d'application de l'astronomie, il y a eu l'astrologie qui était florissante malgré la condamnation des théologiens...

Le troisième thème de cette partie est la géographie avec ses différents chapitres : géographie humaine, cartographie, relations de voyages.

La deuxième section de l'exposition traite du monde du vivant et de l'homme dans son environnement, à travers les différents savoirs et savoir-faire qui ont été développés pour répondre aux besoins des sociétés de l'empire musulman : médecine, botanique, zoologie, chimie, mécanique et physique. Des manuscrits rares, des objets anciens et des clips illustrent les différentes facettes de ces sciences.

La dernière section de l'exposition traite des différentes facettes de l'art en pays d'Islam en relation avec certaines sciences (géométrie, calcul, chimie, musique théorique). Les objets présentés appartiennent aux domaines de l'architecture, de la décoration (calligraphie, mosaïques, pavages, stalactites) et de la musique. C'est l'espace où le plaisir des yeux l'emporte sans que soit sacrifié l'aspect scientifique qui est mis en lumière à travers des clips pédagogiques. ●

Ahmed Djebbar

Commissaire scientifique de l'exposition

Google ou le nom de la rose

Dans le grand roman d'Umberto Eco *le nom de la rose* (1980), porté à l'écran, la bibliothèque la plus grande de la chrétienté, objet de tous les interdits et de toutes les tentations, c'est celle d'une abbaye bénédictine du sud de la France. On est en 1327.

La bibliothèque-monde d'aujourd'hui, ce sont des milliards de livres dont certains sont dans les librairies et beaucoup sont dans des bibliothèques. Google a entrepris de numériser ces livres.

Un double critère préside à cette numérisation. Les livres en librairie ou en bibliothèque soumis à droits d'auteur sont pour les librairies, avec l'autorisation des éditeurs, numérisés pour quelques pages, et pour ceux qui sont en bibliothèque seulement des informations d'introduction sont données. Pour les livres des éditeurs, en librairie, dont quelques pages sont numérisées, des liens sont mis qui permettent de les acheter en ligne.

Tous les trésors des grandes bibliothèques du monde, non soumis à droits d'auteur, et qui n'étaient que consultables sur, place seront ainsi accessibles d'un bout à l'autre de la planète.

Cette mondialisation culturelle grâce à la numérisation suscite en France un vif débat.



A la fin du *nom de la rose*, le livre consulté et tant convoité qui a été la cause de tant de morts c'est le livre II de la *poétique* d'ARISTOTE. Or cet exemplaire unique a pour thème l'humour et le rire. Puisse la numérisation nous offrir beaucoup plus de livres suscitant l'humour et le rire. Le monde ne s'en porterait pas plus mal. ● **F. B.**